

CHANTIER 8

DES INDUSTRIES À FAIBLE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ET ZÉRO ÉMISSION GES

Diminuer fortement les émissions de GES du secteur industriel

en éliminant l'utilisation de combustibles fossiles incluant le gaz de schiste, et en transformant les procédés émetteurs.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que les industries au Québec sont d'importantes contributrices à la crise climatique en émettant 30% des gaz à effet de serre sur le territoire, et parce qu'il est possible, compte tenu de la capacité hydroélectrique et éolienne du Québec, d'alimenter en électricité la plupart de ces usines polluantes, et parce que le gaz naturel non renouvelable n'est pas une énergie de transition, une substitution des énergies fossiles par des énergies décarbonées (hydroélectricité, biogaz, biométhane, etc.) doit être amorcée immédiatement dans ce secteur, puis complétée en 2050.

<u>Principales actions citoyennes suggérées</u>	<u>Principales actions municipales</u>	<u>Principales actions provinciales/fédérales</u>
<ol style="list-style-type: none"> 1. S'opposer à tout projet d'usine, de mine et autre infrastructure utilisant comme combustible ou comme intrant des énergies fossiles, tels le gaz naturel non renouvelable, le coke de pétrole, le charbon ou leurs dérivés, etc.; 2. Supporter les municipalités et les gouvernements dans la mise à niveau des usines émettrices de GES existantes; 3. Exiger que tous les projets industriels répondent à un test climat rigoureux reposant sur des bases scientifiques; 4. Réclamer l'application incontournable des lois portant sur les études d'impacts; 5. Réclamer des analyses complètes de cycles de vie pour tout projet industriel d'envergure. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. S'abstenir d'inviter et d'offrir tout support à des industries fortement émettrices de GES sur le territoire; 2. Créer des comités et des forums où les enjeux industriels sont discutés en présence des citoyens et des entreprises et dans un souci de transparence; 3. Faire un bilan territorial régulier des sources de GES et établir l'inventaire des puits de carbone; 4. Favoriser l'implantation d'industries et d'entreprises dans le secteur de la production d'énergies reposant sur l'eau, le soleil, le vent, et la géothermie. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Imposer l'utilisation d'énergies renouvelables dans le secteur industriel, par exemple avec des incitatifs conséquents tels les tarifs électriques d'urgence climatique (TÉUC), et stopper toute subvention directe et indirecte à l'utilisation de gaz naturel non renouvelable et autres énergies fossiles, entre autres, par l'imposition de taxes; 2. Développer et soutenir la biométhanisation, là où il y a libération importante de méthane; 3. Adopter des lois et règlements visant la diminution de l'utilisation du béton, de l'acier et autres matériaux ayant une forte empreinte carbone; 4. Favoriser l'émergence d'une industrie verte biosourcée utilisant peu ou pas de produits toxiques susceptibles d'affecter l'environnement et la santé humaine; 5. Soumettre tous les projets industriels à un test climat rigoureux reposant sur des bases scientifiques; 6. Imposer par voie réglementaire des analyses complètes de cycles de vie pour tout projet industriel d'envergure.